

Information réglementée* – Bruxelles, Paris, 29 janvier 2013 – 18h00

Déclaration de transparence

Conformément à la loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes, le **Vlaams Toekomstfonds** a notifié le franchissement à la baisse passivement du seuil minimum de 1% du capital suite à l'augmentation de capital de Dexia SA du 31 décembre 2012.

Les principales informations de cette déclaration sont reprises ci-dessous.

Nombre total d'actions Dexia SA : 30.896.352.895	Notification précédente	Après transaction			
		# droits de vote		% de droits de vote	
Détenteurs de droits de vote	# droits de vote	Liés à des titres	Non liés à des titres	Liés à des titres	Non liés à des titres
Vlaams Toekomstfonds (Boulevard du Roi Albert II, 19 boîte 6, 1210 Bruxelles)	50.505.051	55.849.500	0	0,18%	0%
		0		0,18%	%
		# droits de vote		% de droits de vote	
TOTAL		55.849.500		0,18%	
<i>Le Vlaams Toekomstfonds est une Agence interne autonomisée de la Région flamande dont le statut juridique est décrit dans le décret cadre de politique administrative du 18 juillet 2003 (Moniteur Belge, 22.VIII.2003)</i>					

Les notifications reçues par Dexia SA sont disponibles sur le site web de Dexia www.dexia.com

*Dexia est une société cotée. Ce communiqué contient de l'information soumise aux prescriptions légales en matière de transparence des entreprises cotées en Bourse.

Pour plus d'informations : www.dexia.com

Contacts presse

Service Presse – Bruxelles
+32 2 222 57 97
Service Presse – Paris
+33 1 58 58 86 75

Contact investisseurs

Investor Relations
+33 1 58 58 85 97/82 48